

TARIFS 2023

APPLICABLES du 1er février au 31 décembre 2023

SERVICE PRESTATAIRE

INTERVENTIONS PAR TYPE DE PUBLIC ET PAR FINANCEUR AVEC OU SANS PRISE EN CHARGE	TARIF HORAIRE JOUR	
	Semaine	Dimanche et jours fériés
	de 7h à 22h	de 7h à 22h
AVEC PRISE EN CHARGE		
Bénéficiaires APA/PCH/Aide sociale*	26,55€ TTC	26,55€ TTC
CARSAT ET AUTRES CAISSES DE RETRAITE	25,60€ TTC	28,70€ TTC
AUTRES		
Sans prise en charge* Personnes vulnérables	26,55€ TTC	26,55€ TTC
Sans prise en charge Personnes valides	22,97€TTC	
Entretien ménager Transports véhiculés accompagnés Publics non vulnérables	22,97€TTC	
Garde d'enfants	22,97€TTC	
DIVERS / AUTRES MONTANTS		
Cotisation annuelle membre adhérent (territoire et hors territoire)	27€ TTC Territoire	54€ TTC Hors territoire
Frais de déplacement (par kilomètre)	0,40€ TTC	0,40€ TTC

* en attente de l'arrêté de tarification du Conseil Départemental 2023

SERVICE MANDATAIRE

FRAIS DE GESTION (tous types d'organismes sauf MSA)	COÛTS TTC au 01/01/2023*	FRAIS DE GESTION MSA	COÛTS TTC au 01/01/2023
Cotisation annuelle	27€ TTC	Cotisation annuelle	27€TTC
Frais de mise en place nouveau dossier	50€ TTC	Coût par bulletin de salaire	0€TTC
Coût par bulletin de salaire	7,50 € TTC	Gestion mensuelle à l'heure	1,65€ TTC
Gestion mensuelle :			
- entre 1 et 6 heures de prestation	2,75€ TTC		
- entre 7 et 15 heures de prestation	5,72€ TTC		
- entre 16 et 30 heures de prestation	8,8€ TTC		
- entre 31 et 60 heures de prestation	11€ TTC		
- entre 61 et 100 heures de prestation	13,20€ TTC		
- au delà de 100 heures de prestation	0,20€ TTC/heure, avec un maximum de 150€ TTC/mois		

* service mandataire : à ces coûts viennent s'ajouter le salaire de l'employé et les charges patronales afférentes

Ces tarifs ne tiennent pas compte de la réduction fiscale ou du crédit d'impôt dont vous pouvez bénéficier, qui est égal à 50 % du montant des dépenses effectivement supportées (salaires et charges sociales), ou des sommes versées à un organisme.

UN DEVIS GRATUIT PEUT VOUS ETRE REMIS SUR SIMPLE DEMANDE